

## Espaces Verts - Programme de travaux 2009 - Demande de subventions

**Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur :** Le programme de travaux s'inscrit dans le cadre du Budget Primitif 2009 et des actions en faveur de la mise en valeur du patrimoine naturel et de l'aménagement des espaces de proximité dans les quartiers.

Concernant les tranches annuelles, il faut signaler le maintien d'une enveloppe significative destinée à l'entretien des grands arbres de nos promenades. Cette action soutenue est rendue nécessaire en lien avec le changement climatique et notamment la plus grande fréquence de phénomènes dits exceptionnels (sécheresse, canicule, périodes de vent fort...), dont les conséquences sont amplifiées en milieu urbain, en fragilisant les arbres avec des risques de dépérissement anticipés. Différents diagnostics, bilans sanitaires ont été établis dans ce cadre et concernaient certaines promenades. A ce jour, il est prévu de réaliser, sur une échelle plus large, un diagnostic des arbres situés dans le milieu urbain ; il commencera par le diagnostic des grands arbres.

Une politique respectueuse de l'environnement est menée depuis de nombreuses années sur l'ensemble des espaces verts de la ville, parcs et jardins, espaces naturels... Afin de mieux la faire connaître, celle-ci mériterait d'être mise en valeur par une labellisation. La recherche du type de labellisation le plus adapté à nos espaces est en cours pour l'appliquer dès 2009 à plusieurs promenades ou jardins.

De nombreuses données botaniques sont accumulées depuis plusieurs années. Afin de valoriser cette richesse naturelle, l'élaboration d'un document, type plaquette, brochure sera réalisée.

Le «grand programme de petits travaux» se traduira par des améliorations significatives des espaces de proximité dans les quartiers, pour lesquels les orientations budgétaires 2009 ont décidé un confortement des actions. L'objectif est de favoriser l'agrément, les rencontres et les échanges entre les habitants, ainsi que diverses activités et jeux pour toutes les générations. Ainsi, cela se traduira par la mise à disposition d'un nouvel espace, les squares Scaremberg et Jean Zay, rue des Cras, comprenant un aménagement paysager et la réalisation d'une aire de jeux pour des enfants de 3 à 8 ans. Situés sur le quartier des Orchamps, ces aménagements viendront compléter la réhabilitation du square Abbé Manche très proche, rue Chopin.

- Au bénéfice des habitants du quartier Grette-Butte, la réhabilitation du square Pergaud
- Dans le quartier de Montrapon, le réaménagement de l'espace vert de la rue Haag et la création d'une aire de jeux pour les jeunes enfants.
- Divers aménagements qui viendront améliorer le cadre de vie ou le confort des usagers dans d'autres quartiers (Planoise, Saint-Claude, Tilleroyes, Montrapon, etc.). Les efforts seront poursuivis pour assurer la tranquillité de certains espaces par des dispositifs interdisant l'intrusion des scooters.

La Ville soutiendra le dossier de jardin partagé dans le quartier des Clairs-Soleils.

Cet objectif de favoriser la rencontre entre les habitants sera doublé d'une volonté forte de responsabilisation individuelle à travers la poursuite de l'installation d'équipements qui favorisent le maintien de la propreté de notre ville.

- Le programme de réhabilitation et mise en valeur de la promenade Micaud et de la promenade Granvelle sera poursuivi avec en particulier la réfection des escaliers d'accès de la promenade Micaud, l'aménagement paysager des abords de la cascade de rocaille de la promenade Granvelle...

- Après la réalisation d'une première tranche de travaux en partie Ouest, d'allées, la mise à disposition de l'aire de jeux pour enfants de 3 à 8 ans, l'installation de mobiliers, de tables pique-nique, l'aménagement du Parc urbain de Planoise sera poursuivi en 2009 avec la mise à disposition de la deuxième aire de jeux pour enfants de 6 à 14 ans, la réalisation d'allées de liaison avec les sentiers aménagés sur la colline, des plantations...

- Les jardins familiaux de la Combe aux Chiens devront être déplacés. L'aménagement d'un nouveau site sera étudié. Le site des jardins familiaux de la Bousserotte, dont la surface s'inscrit dans le périmètre du Parc Urbain de Planoise, sera redessiné ; les premiers aménagements seront engagés.

- Signalons la poursuite des actions de mise en valeur des collines de Chaudanne, Rosemont, Chapelle des Buis, Bregille et Planoise, dans une démarche plus globale de valorisation de l'infrastructure verte et de renforcement de l'attractivité de ces espaces pour les Bisontins et pour les touristes, notamment par un confortement des sentiers, des milieux naturels et espaces remarquables, avec une signalétique directionnelle et des panneaux d'interprétation du milieu naturel. Les actions sur le milieu naturel se prolongeront par des interventions contre les plantes invasives et un début de mise en valeur des berges.

- Le rendu de l'étude de faisabilité, sur différents sites, du nouveau jardin botanique interviendra à l'automne 2009. Ce document permettra de préciser le site le plus approprié et la nature du projet.

- La mise en valeur par le végétal et le paysage des fortifications de Vauban et de leurs abords ou espaces d'accès sera poursuivie.

- Enfin, les conditions et l'efficacité du travail des jardiniers seront améliorées grâce à la modernisation de l'établissement horticole.

Dans le cadre du programme de travaux prévus au budget 2009, la répartition suivante est proposée :

## 1) INVESTISSEMENT

### 1-1 TRANCHES ANNUELLES

#### Au titre du chapitre 21.823.2158.00507 - 34000

- matériels, outillage (équipes d'entretien des espaces verts et de production horticole)	<b>27 950 €</b>
---	-----------------

#### Au titre du chapitre 21.823.2188.00507 - 34000

- mobilier urbain (bancs, corbeilles...)	<b>38 655 €</b>
--	-----------------

#### Au titre du chapitre 23.823.2128.00507 - 34000

▪ tranche annuelle de gros entretien des espaces verts - sécurité et maintenance du patrimoine	<b>389 606 €</b>
--	------------------

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

* soins aux grands arbres	80 000 €
* diagnostic des grands arbres (tranche)	10 000 €
* labellisation environnementale des parcs et jardins (tranche)	10 000 €
* clôtures, garde-corps, grilles, protections bois, barrières de délimitations d'accès, ...	30 000 €
* améliorations d'usage et de sécurité dans les espaces verts, tels :	210 000 €
- parc Viotte : installation de passages sélectifs complémentaires	
- zone d'habitation de Château Galland : renouvellement de plantations	

d'alignement (paulownias),

- rue Stendhal, espace Brossolette : aménagement d'un espace de convivialité,
- combe Haag et abords : travaux d'amélioration, espace de convivialité (tranche),
- terrain Port Douvot : défrichage de terrain et labour pour vigne,
- parc de Casamène : travaux de mise en sécurité
- rues de Dijon - Picardie : aménagement d'espaces verts,
- abords maison de quartier de Bregille : réfection grillage aire de jeu de tennis,
- rue Blaise Pascal : renouvellement de plantations d'alignement,
- faubourg Tarragnoz : installation d'arrosage intégré,
- Planoise et divers quartiers ; poursuite de la réfection d'espaces divers, etc.

* pose de mobilier de convivialité et de propreté	20 000 €
* modernisation de l'établissement horticole (couverture d'aires de stockage, compost, agencement magasin...)	15 000 €
* petits aménagements divers, arrosage intégré, travaux d'urgence	14 606 €

#### **Au titre du chapitre 23.823.2128.96013 - 34000**

▪ <b>travaux de création et rénovation des aires de jeux publiques</b>	<b>160 000 €</b>
--	------------------

\* aménagement d'aires de jeux pour enfants, telles :

- square Jean Zay, rue des Cras,
- square Pergaud,
- square Charmont,
- square rue Haag,
- square Jean Wyrsh,
- etc.

\* installation de clôtures de protection et travaux de maintien de la conformité des aires de jeux, telle la réfection de sols amortissants

#### **Au titre du chapitre 23.824.2128.89038 - 34000**

▪ <b>travaux divers d'amélioration et d'équipement des espaces verts dans les quartiers</b> (canisacs, ...)	<b>8 380 €</b>
---	----------------

#### **1-2 OPERATIONS INDIVIDUALISEES**

#### **Au titre du chapitre 23.823.2312.87024 - 34000**

▪ <b>travaux d'aménagement et d'équipement des jardins familiaux, tels :</b>	<b>54 445 €</b>
--	-----------------

\* déplacement des Jardins de la Combe aux Chiens et création d'un nouveau site - premiers travaux d'aménagement

\* Jardins de la Bousserotte - lancement des premiers travaux d'aménagement

#### **Au titre du chapitre 23.823.2312.3614 - 34000**

▪ <b>promenades et jardins du centre-ville, tels :</b>	<b>83 761 €</b>
--	-----------------

\* Promenade Micaud - poursuite des travaux d'aménagement paysager, réfection des escaliers d'accès...

\* Promenade Granvelle - suite des travaux de restauration de la cascade de rocaille, aménagement paysager, plantations des abords de l'ensemble cascade de rocaille et colonnade (ancien pavillon de rafraîchissement).

**Au titre du chapitre 23.823.2312.3615 - 34000**

▪ **parcs et jardins des quartiers, tels :** **167 522 €**

\* square Pergaud : réhabilitation, réaménagement paysager

\* combe Haag et abords : aménagement paysager (tranche)

\* square Jean Zay/Scaremberg, rue des Cras : aménagement paysager

**Au titre du chapitre 23.823.2312.3616 - 34000**

▪ **aménagement des collines, telles :** **100 513 €**

\* Chaudanne, Rosemont, Roche d'Or, Bregille, Chapelle des Buis/Citadelle, Planoise - pelouses sèches et milieux naturels divers : mise en œuvre des plans de gestion et suivis écologiques, gestion d'espèces végétales invasives, restauration d'anciens vergers à Chaudanne ou Planoise, sentiers complémentaires, signalétique d'information patrimoniale...

\* Bregille - réseau des sentiers : aménagement d'un sentier de liaison entre le chemin des Ragots et le chemin des Prés de Vaux, création d'un sentier d'interprétation géologique autour du fort

\* Planoise - poursuite de la mise en valeur socio-écologique : réseau de sentiers, restauration de petit patrimoine rural bâti (caborde, murets...), signalétique directionnelle...

\* Documents de communication, interprétation pédagogique, patrimoniale et paysagère : tables de lecture, panneaux, documents papier...

L'Etat, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs seront sollicités au titre du Contrat de Projets Etat-Région.

**Au titre du chapitre 23.823.2312.5038 - 34000 (crédit reporté)**

▪ **Parc Urbain ORU Planoise, aménagement paysager et équipements** **566 632 €**  
continuation des aménagements (aire de jeux pour enfants de 6 à 14 ans, mobilier de convivialité, plantations, allées de liaison avec les sentiers de la colline de Planoise...)

**Au titre du chapitre 20.23.2031.6008 - 34000 (crédit reporté)** **49 945 €**

▪ **Jardin Botanique : étude de faisabilité sur différents sites**

**Au titre du chapitre 20/23.823.2031/2312.6044 - 34000**

▪ **Conservation et mise en valeur par le paysage du patrimoine Vauban :** **200 000 €**

- étude de mise en valeur paysagère des fortifications (2031),

- mise en valeur de l'anticlinal de la Citadelle, aménagement du square du Chapitre dans la montée de Tarragnoz (2312)

**2) FONCTIONNEMENT****▪ travaux de premiers entretiens dans les quartiers**

Au titre des chapitres 011.823.61521 - 34000	<b>145 000 €</b>
011.412.61521 - 34000	<b>8 100 €</b>

**Propositions**

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme de travaux proposé,
- autoriser M. le Maire à solliciter pour les opérations concernées les aides financières de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire le cas échéant, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 9 mars 2009.*